

Il se félicite de voir la Société historique poursuivre avec succès le cours de ses travaux, auxquels ils ne cessera de porter le plus vif intérêt, comme à tout ce qui touche au pays qu'il a habité pendant de longues années.

Sous ce titre : *La cession de la mairie de Pontpoint à l'abbaye du Moncel*, M. l'abbé Morel continue son étude sur le mouvement communal dans nos environs. La charte de commune délivrée par la reine Adélaïde aux habitants de Pontpoint en 1153 est une des plus anciennes données dans notre pays et elle est d'autant plus intéressante qu'elle concerne une localité rurale de peu d'importance. Malheureusement, les frais d'une mairie étaient trop lourds pour les habitants qui, en 1182, en abandonnèrent tous les droits utiles à Hilduin, trésorier de Saint-Frambourg de Senlis. Survint un différend entre la commune de Pontpoint et les successeurs d'Hilduin. Saint Louis le trancha en 1258. La commune rentra en possession de tous ses droits, moyennant une rente annuelle de 40 livres, qu'elle s'engagea à payer à Saint-Frambourg. En 1364, les habitants durent, pour liquider une dette dont les arrérages ne cessaient de s'accumuler, céder, de nouveau, leur mairie à l'abbaye du Moncel, en se réservant des privilèges dont l'énumération est longue et curieuse.

La Société décide que le mémoire de M. l'abbé Morel sera adressé, en son nom, au Ministère de l'Instruction publique, afin d'obtenir sa lecture au prochain Congrès des Sociétés savantes.

M. le baron de Bonnault fait une lecture